

PAR COURRIEL

Le 4 juin 2026

N/Réf.: 31124

Objet : Demande d'accès aux documents - décision

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 28 avril 2026, telle que reformulée le 13 mai dernier, et visant à obtenir les renseignements suivants :

1. *En date du 1^{er} avril 2026, le nombre de détenteurs de Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) qui sont en attente de résidence permanente, ventilé par catégorie et par sous-catégorie d'immigration ;*
2. *Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2026, le nombre de personnes admises au Québec ventilé par catégorie et sous-catégorie d'immigration.*

À cet égard, nous vous transmettons ci-joint une partie des renseignements demandés et détenus par le Ministère. Concernant le premier point de votre demande, les détenteurs de CAQ ne peuvent pas accéder à la résidence permanente sans avoir préalablement été sélectionnés par le Québec et avoir obtenu un Certificat de sélection du Québec (CSQ). Conséquemment, nous vous transmettons ci-joint les données sur le nombre de détenteurs de CSQ qui sont en attente de résidence permanente.

En ce qui a trait au deuxième point de votre demande, notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après « Loi sur l'accès ») prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès (en annexe), les données inférieures à 10 et celles permettant de les calculer sont protégées afin d'éviter toute possibilité d'identification directe ou indirecte des personnes.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/.

Pour toute question relative à la présente décision, n'hésitez pas à nous contacter en répondant directement à ce courriel.

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

Isabelle Chabot

**Responsable substitut de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels**

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200 boul. Saint-Laurent, 7^e étage, bureau 7.200

Montréal (Québec) H2X 0C9

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

Tableau 1

Nombre de personnes détenant un Certificat de sélection du Québec (CSQ) n'ayant pas déjà reçu la confirmation de résidence permanente en date du 1^{er} avril 2026, ventilé par catégorie et par sous-catégorie d'immigration

Catégorie d'immigration	Personnes ayant un CSQ et une demande de résidence permanente en cours de traitement n'ayant pas encore reçu de confirmation de résidence permanente
Immigration économique	19 900
Travailleurs qualifiés	16 200
Gens d'affaires	3 700
Autres catégories économiques	0
Regroupement familial	19 400
Réfugiés et personnes en situation semblable	3 100
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	600
Réfugiés pris en charge par l'État	100
Réfugiés parrainés	500
Réfugiés reconnus sur place	2 500
Autres immigrants	1 500
Total	43 900

Notes :

1. Selon la catégorie d'immigration, le CSQ n'est pas toujours délivré en amont de la demande de résidence permanente. Dans certaines catégories, il est délivré en cours de processus après la présentation de la demande de résidence permanente auprès du gouvernement fédéral. Ainsi, les demandes de résidence permanente en traitement au fédéral comprennent à la fois des personnes titulaires d'un CSQ et d'autres qui n'en détiennent pas encore. Par conséquent, les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus ne reflètent pas le nombre total de personnes ayant présenté une demande de résidence permanente sans avoir reçu une confirmation de résidence permanente.

2. Les nombres ont été arrondis à la centaine près.

Source :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la planification de l'immigration

Tableau 2

Nombre de personnes immigrantes admises au Québec selon la catégorie d'immigration de janvier à mars 2026

Catégorie	Janvier à mars 2026	
	Nombre	%
Immigration économique	6 947	64,5
Travailleurs qualifiés	6 851	63,6
Gens d'affaires		
Autres économiques ¹		
Regroupement familial	2 149	20,0
Époux, conjoints, partenaires	1 363	12,7
Enfants	355	3,3
Adoption internationale		0,0
Parents ou grands-parents	406	3,8
Autres parents		
Réfugiés et personnes en situation semblable	1 510	14,0
Réfugiés pris en charge par l'État	125	1,2
Réfugiés parrainés	103	1,0
Réfugiés reconnus sur place	990	9,2
Membres de la famille d'un réfugié ²	292	2,7
Autres immigrants³	161	1,5
Total	10 767	100,0

Notes:

Données préliminaires pour 2026.

Afin d'éviter toute possibilité d'identification des personnes, les données inférieures à 10 et celles permettant de les calculer ont été remplacées par le symbole « x » ou ont été caviardées.

1. Aides familiaux seulement.
2. Membres de la famille d'une personne réfugiée reconnue sur place.
3. Cas d'ordre humanitaire, demandeuses ou demandeurs non reconnus du statut de réfugié, titulaires d'un permis ministériel.

Source :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la statistique et de l'information de gestion.